

**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 FEVRIER 2011**

Le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le deux février deux mille onze, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, le huit février deux mille onze à vingt heures trente, sous la présidence de M. Pascal BUCHET, Maire.

Etaient présents : P. BUCHET, Maire ; J. SEGRÉ, L. ZANOLIN, JJ. FREDOUILLE, S. CICERONE, C. MARAZANO, JF. DUMAS, G.MERGY, Z. SIMON, D. BEKIARI (des points 1 à 5 et 10 à 24), Maires-adjoints ; JPh. DAMAIS, J. GUNTZBURGER, A. SOMMIER, G. MAHE, F. ZINGER, G. DELISLE, S. LOURS-GATABIN, P. DEPOUX, P. DUPLAN, P. DUCHEMIN, B. KABANDA, J. N'GALLE-EBOA, P. LE QUERRE, F. HEILBRONN (point 1 à 22), JP. AUBRUN, M. GALANTE-GUILLEMINOT (points 1 à 22), M. BUCQUET (points 1 à 22), M. BULLET, P.H. CONSTANT, M. FAYE, C. VIDALENC, Conseillers Municipaux

Absents représentés ayant donné pouvoir : M. FAYOLLE (à P. BUCHET), D. BEKIARI (à J. SEGRE des points 6 à 9), M. MILLER (à JF. DUMAS), M. GALANTE-GUILLEMINOT (à JP. AUBRUN à partir du point 23)

Absents : D. LAFON, P. GUYON, F. HEILBRONN (à partir du point 23), M. BUCQUET (à partir du point 23)

Secrétaire : F. HEILBRONN

M. le Maire donne lecture des arrêtés qu'il a pris depuis le 15 décembre 2010 en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

➤ **Le procès-verbal du 15 décembre 2010 est adopté à l'unanimité**

DEMOCRATIE LOCALE

✚ **Modification de l'article 22 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal**

A la majorité absolue, le Conseil Municipal, décide de modifier l'article 22 du Règlement intérieur du Conseil municipal comme suit : "*Mise à disposition de locaux aux conseillers municipaux et droits d'expression des groupes politiques dans le magazine d'information municipale et sur le site internet de la ville. Un local municipal est mis à la disposition de l'ensemble des conseillers n'appartenant pas à la majorité. Afin de garantir la libre expression de tous les groupes ou listes politiques représentés au sein du Conseil municipal et un bon fonctionnement démocratique, un espace du magazine municipal et sur le site internet de la ville est consacré aux tribunes. Chaque groupe ou liste appartenant ou non à la majorité y dispose d'un espace équivalent pour s'exprimer. Les textes figurant dans ces espaces sont publiés sous l'entière responsabilité de leurs auteurs. Les attaques personnelles ainsi que tout ce qui est contraire aux lois et règlements en vigueur sont formellement interdits.*"

(M. FAYE s'abstient)

PETITE ENFANCE

1 – Approbation de la convention d'objectifs et de financement – Prestation de Service Unique – entre la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine et la Ville de Fontenay-aux-Roses au bénéfice des crèches multi-accueil Gabriel Péri et Pervenches

A l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement – Prestation de Service Unique - pour les structures multi-accueils Gabriel Péri et Pervenches.

RESSOURCES HUMAINES

2 – Modification du tableau des effectifs : intégration des contrôleurs de travaux territoriaux et des techniciens supérieurs dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide la modification de l'effectif des grades concernés comme suit :

Grade	Temps de travail	Situation après décision au 08/02/2011	
		Postes budgétés	Postes pourvus
Technicien	Temps complet	1	1
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	6	6
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet	2	2

JURIDIQUE

3 – Présentation des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) au titre de l'année 2009

Reporté au prochain conseil municipal

POPULATION

4 – Rapport d'activité 2009 du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP)

Le Conseil Municipal, **prend acte**, du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne pour l'année 2009.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

5 – Rapport d'activité 2009 de la Société des Marchés de la Région Parisienne (SOMAREP) pour l'exploitation du marché aux comestibles

Le Conseil Municipal, **prend acte**, du rapport d'activité 2009 de la Somarep pour l'exploitation du marché aux comestibles.

AMENAGEMENT-TRAVAUX-URBANISME

6 – Rapport d'activité 2009 du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC)

Le Conseil Municipal, **prend acte**, du rapport annuel d'activité 2009 du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de communication (SIPPEREC).

7 – Rapport d'activité 2009 du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France (SIGEIF)

Le Conseil Municipal, **prend acte**, du rapport annuel d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France SIGEIF pour l'année 2009

8 – Approbation d'avenants n°2 et 3 à la convention de gestion des arbres d'alignement des voies départementales

A l'**unanimité**, le Conseil Municipal, approuve les avenants n°2 et 3 à la convention de transfert de gestion des arbres d'alignement des voies départementales et autorise le Maire à les signer.

9 – Approbation d'un avenant n°1 à la convention de prêt sans intérêt pour la réalisation des travaux dans l'office du multi accueil de la crèche Petit Paradis

A l'**unanimité**, le Conseil Municipal, approuve l'avenant n°1 à la convention de prêt de la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine, et autorise le Maire à le signer.

SPORTS

10 – Demande de l'Association Sportive Fontenaisienne d'occuper le domaine public communal pour un usage privatif

A la **majorité absolue**, le Conseil Municipal autorise le principe d'occupation du domaine public communal par les professeurs de la section tennis de l'Association Sportive Fontenaisienne ; décide de fixer une redevance domaniale de 3 euros par heure, correspondant à la location d'un court de tennis pour chacun des enseignants de la section tennis de l'Association Sportive Fontenaisienne et autorise le Maire à signer tous les actes se rapportant à cette affaire.

(M. FAYE vote contre)

COMMANDE PUBLIQUE

11 – Parc automobile - matériels roulants et engins-cession-sortie d'inventaire : autorisation de cession du véhicule frigorifique

A l'**unanimité**, le Conseil Municipal, décide d'autoriser le Maire à procéder à toutes les opérations nécessaires pour la cession dudit véhicule et à sa sortie de l'inventaire.

12 – Parc automobile - matériels roulants et engins - cession - sortie d'inventaire : autorisation de cession de deux véhicules légers

A l'**unanimité**, le Conseil Municipal, décide d'autoriser le Maire à procéder à toutes les opérations nécessaires pour la cession desdits véhicules ainsi qu'à leur sortie de l'inventaire.

13 – Parc automobile - matériels roulants et engins-cession-sortie d'inventaire : autorisation de cession du tracteur

A l'**unanimité**, le Conseil Municipal, décide d'autoriser le Maire à procéder à toutes les opérations nécessaires pour la cession dudit véhicule et à sa sortie de l'inventaire.

14 – Avenants N°2 et 3 au marché M. 19.08 de fourniture, location (sans option d'achat) et entretien des photocopieurs de la Ville

A l'**unanimité**, le Conseil Municipal, autorise le Maire à signer les avenants n°2 et 3 au marché M.19.08 de fourniture, location (sans option d'achat) et entretien des photocopieurs de la ville avec la société SHARP France.

15 – Avenant n°2 de prolongation du marché M.06.08 de prestations juridiques

A la **majorité absolue**, le Conseil Municipal, autorise le Maire à signer l'avenant n°2 de prolongation du marché M.06.08 de prestations juridiques.

(Mme GALANTE-GUILLEMINOT, M. AUBRUN, Mme BUCQUET, Mme BULLETT, M. CONSTANT, M. FAYE votent contre)

INTERCOMMUNALITE

16 – Transfert de la compétence culturelle comprenant les bâtiments suivants : Médiathèque - Théâtre des Sources – Cinéma Le Scarron

A la majorité absolue, le Conseil Municipal décide du transfert de la Médiathèque, du Théâtre des Sources et du Cinéma Le Scarron à la Communauté d'Agglomération Sud de Seine dans les termes du Conseil Communautaire du 14 décembre 2010.

(Mme GALANTE-GUILLEMINOT, M. AUBRUN, Mme BUCQUET, Mme BULLETT, M. CONSTANT, M. FAYE votent contre)

17 – Convention de mise à disposition des moyens de fonctionnement de l'antenne communale du Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC)

A la majorité absolue, le Conseil Municipal approuve les termes de la convention de mise à disposition de moyens matériels de l'antenne communale du Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique de la Commune de Fontenay-aux-Roses à la Communauté d'agglomération Sud de Seine et autorise M. le Maire à signer cette convention.

(M. FAYE vote contre)

18 – Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) de la Communauté d'Agglomération Sud de Seine

Le Conseil Municipal **prend acte** du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) 2010 de la Communauté d'agglomération Sud de Seine.

19 – Autorisation à la Communauté d'agglomération Sud de Seine pour réhabiliter le Château La Boissière et y installer la Maison de la musique et de la danse

A la majorité absolue, le Conseil Municipal,

- autorise la Communauté d'agglomération Sud de Seine à assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de réhabilitation du Château La Boissière dans l'attente de la conclusion d'une convention d'occupation qui devra être approuvée lors du prochain Conseil Municipal,

- autorise M. le Maire ou son adjoint, à cette fin, à mener toutes études et négociations avec la Communauté d'agglomération Sud de Seine en vue de mettre à disposition par convention de la Communauté d'agglomération Sud de Seine le château La Boissière.

(Mme GALANTE-GUILLEMINOT, M. AUBRUN, Mme BUCQUET, Mme BULLETT, M. CONSTANT, M. FAYE votent contre)

LOGEMENT-PATRIMOINE

20 – Approbation de la convention de mise à disposition de terrains entre Coopération et Famille et la Ville de Fontenay-aux-Roses

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve la convention de mise à disposition de terrains entre la SA HLM Coopération et Famille et la Ville de Fontenay-aux-Roses et autorise M. le Maire à signer ladite convention.

21 – Cession d'un pavillon situé 3 rue du Dr Soubise à Fontenay-aux-Roses

A la majorité absolue, le Conseil Municipal, autorise M. le Maire à signer tout acte, pièce et document se rapportant à la cession de cette propriété.

(Mme GALANTE-GUILLEMINOT, M. AUBRUN, Mme BUCQUET, Mme BULLETT, M. CONSTANT, M. FAYE votent contre)

22 – Contrat Urbain de Cohésion sociale 2007/2009 prolongé à 2011 - Programmation des actions de fonctionnement 2011

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de solliciter les subventions « politique de la ville » auprès des différents partenaires institutionnels dans le cadre de la programmation 2011 ; d'autoriser M. le Maire Adjoint, chargé de la politique de la ville, à mettre en œuvre toutes les démarches administratives nécessaires dans le cadre des actions de fonctionnement 2011 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et de compléter, le cas échéant, la programmation 2011 en fonction des appels à projet liés au Contrat Urbain de Cohésion Sociale à paraître au cours de l'année.

FINANCES

23 – Débat d'Orientations budgétaires (DOB)

Après une année difficile en 2010, les perspectives économiques et financières des Etats européens et de notre pays demeurent particulièrement tendues et instables. Le gouvernement présente une trajectoire de redressement des finances publiques totalement irréaliste et injuste car passant exclusivement par des coupes sombres dans les dépenses utiles (déremboursements de soins, suppression de postes dans l'Education nationale, abaissement des subventions locales, diminution du financement de transports collectifs...) Simultanément, le gouvernement mène une politique fiscale en faveur d'une minorité de privilégiés (bouclier fiscal) au lieu d'encourager l'investissement productif.

Une structure financière saine et équilibrée mais soumise à de nouvelles tensions. Depuis 2006, la Ville affronte un effet ciseau entre des recettes qui diminuent et des contraintes de plus en plus lourdes liées au désengagement de l'Etat. Grâce à une politique de maîtrise des dépenses tant au moment de la préparation du budget que dans l'exécution budgétaire, les dépenses de fonctionnement diminuent de 800 k€ en 2010 par rapport à 2009 (-4% depuis 2006). En investissement, l'effort d'équipement de la ville en 2010 s'élève à 6,7M€ et s'inscrit dans la continuité de notre politique d'investissement volontariste (près de 36 M€ d'investissement depuis 2006, soit plus de 18% de nos recettes réelles de fonctionnement). L'encours de la dette est en légère diminution : 25,2 M€ contre 25,3 M€ fin 2009, ce qui représente une dette de 1041€/fontenaisien soit 477€ de moins que la moyenne départementale pour les collectivités de même strate.

Les Orientations Budgétaires pour 2011. Malgré la réduction des dotations de l'Etat et des transferts de charges non compensés, la ville n'augmentera pas les taux des impôts locaux qui resteront donc inférieurs aux villes voisines et aux villes de même taille.

Taux 2010	Taxe d'habitation	Taxe foncière bâtie
Moyenne nationale des villes de même strate	17,65%	22,49%
Bagneux	16,17%	23%
Clamart	14,80%	15,90%
Chatillon (<i>hors fiscalité additionnelle</i>)	14,65%	15,73%
Le Plessis Robinson	13,79%	20,04%
Sceaux	13,76%	21,62%
Fontenay-aux-Roses	12,67%	14,41%

Conclusion : Des orientations budgétaires cohérentes avec notre approche pluriannuelle

Nos efforts permettent le respect des engagements et des objectifs pluriannuels présentés en 2008 :

- 1) Une programmation pluriannuelle d'investissements d'un montant de plus de 30 M€ sur la mandature.
- 2) Une maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement (l'autofinancement net de la ville sur 2010 sera d'environ 3,5M€)
- 3) Un recours modéré à l'emprunt en tenant compte de notre capacité de remboursement, pour le financement d'équipements à longue durée de vie, avec une stabilisation de son encours
- 4) La poursuite du programme d'investissement en maximisant les financements extérieurs (circulations douces, interventions sur la voirie par exemple)
- 5) Le maintien d'une fiscalité plus faible que les villes voisines

Le Conseil Municipal **prend acte** qu'un débat sur les orientations budgétaires relatif au budget primitif 2011 s'est tenu en séance le 8 février 2011.

VOEUX

24 - Vœu déposé par la Majorité municipale en soutien à l'Éducation Nationale pour un enseignement de qualité

« *Considérant la décision de supprimer 493 postes dans l'Académie de Versailles et 122 postes dans les Hauts-de-Seine à la rentrée 2011 ;*

Considérant l'annonce faite de faire passer le nombre des collèges en REP/ZEP de 38 à 5 dans les Hauts-de-Seine, de remettre en question des décharges de directeurs notamment dans les Réseaux de Réussite Scolaire, d'augmenter le nombre moyen d'élèves par classe et de supprimer des postes RASED;

Considérant que l'Éducation Nationale doit être dotée de moyens humains et financiers conséquents afin de permettre à chaque enfant, quelque soit son milieu social ou son lieu d'habitation, de réussir son parcours scolaire et de se construire un avenir digne;

Au vu de la décision de l'Inspection Académique des Hauts-de-Seine de reporter la date du Comité Technique Paritaire Départemental après les élections cantonales de mars 2011 ;

Le Conseil municipal souhaite :

- *s'opposer à de nouvelles suppressions de postes d'enseignant*
- *que l'Inspecteur d'Académie fasse rapidement toute la transparence sur les moyens octroyés à l'Éducation dans notre Département et dans notre ville, notamment pour la prochaine rentrée scolaire ».*

Vœu adopté à la majorité absolue

(M. AUBRUN, Mme BULLET, M. CONSTANT, M. FAYE votent contre)

Vœu déposé par le Groupe de l'Union de la Droite et du Centre concernant le maintien de la Crèche Sainte Barbe en ses lieu et place actuels, en conservant sa fonction d'accueil de 45 enfants

Monsieur le Maire rappelle que tous les enfants accueillis à la crèche Sainte Barbe, dont les locaux sont insuffisamment fonctionnels, seront accueillis dans une autre crèche de la commune, selon les souhaits exprimés par leurs parents, afin de permettre l'indispensable réhabilitation du château Sainte Barbe.

Vœu rejeté à la majorité absolue.

(M. AUBRUN, Mme BULLET, M. CONSTANT, M. FAYE votent pour)

Vœu déposé par M. Faye, Elu Associatif et Citoyen demandant un moratoire de six mois, pour permettre un débat public et l'étude de projets alternatifs sur le projet de l'intercommunalité Sud de Seine (Bagneux, Clamart, Fontenay aux Roses, Malakoff) consistant à transférer la Maison de la Musique et de la Danse au Château La Boissière

Monsieur le Maire indique que la création d'une Maison de la Musique a été annoncée dans le programme municipal de l'équipe Fontenay pour tous et qu'elle est donc connue de longue date. Il ajoute que le transfert des activités du Conservatoire au château La Boissière dans le cadre de cette future Maison de la Musique permettra à la fois d'offrir à tous les élèves qui souhaitent s'inscrire au Conservatoire des locaux adaptés et accessibles aux personnes handicapées et offrira également l'opportunité grâce à la Communauté d'agglomération Sud de Seine de réhabiliter le château La Boissière, bâtiment important du patrimoine de notre commune.

Vœu rejeté à la majorité absolue

(M. AUBRUN, Mme BULLET, M. CONSTANT, M. FAYE votent pour)

Vœu déposé par M. Faye, Elu Associatif et Citoyen demandant la reprise, par la ville, de la crèche départementale familiale sis avenue Lombart

Monsieur le Maire rappelle que les locaux de la crèche familiale appartiennent à la Ville et qu'il est bien évident que la Ville réfléchit à la meilleure façon de proposer dans ces locaux un nouveau lieu d'accueil de la petite enfance dès septembre 2012, date à laquelle le Conseil général fermera sa crèche familiale. Il indique également qu'à aucun moment le Conseil général n'a proposé une quelconque reprise de cette crèche familiale par la Ville et qu'il regrette, comme pour les crèches départementales récemment municipalisées, le désengagement du Conseil général de l'accueil de la petite enfance.

Vœu rejeté à la majorité absolue

(M. AUBRUN, Mme BULLETT, M. CONSTANT, M. FAYE votent pour)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à une heure dix.

POUR EXTRAIT CONFORME
Fontenay-aux-Roses, le 16 février 2011

Le Maire,
Conseiller Général
Pascal BUCHET



Pascal Buchet

POUR INFORMATION

Le procès-verbal du dernier conseil municipal, après adoption, est affiché à l'Hôtel de Ville, à la gare RER, à l'angle des rues Saints Sauveurs et Bénards. Tous les procès-verbaux sont disponibles sur le site Internet de la ville www.fontenay-aux-roses.fr